



Dossier de presse

AIX EN PROVENCE
26 janvier 2012

Sommaire

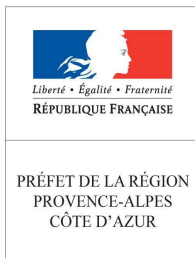
Invitation presse

I / Dispositifs d'aide aux entreprises de l'arrondissement d'Aix en Provence

Annexe 1 : Dispositif d'amorçage provençal DAP

Annexe 2 : Dispositif de revitalisation mutualisé

II / Descriptif des entreprises du Fonds mutualisé



CABINET
Service de la communication

Marseille, mercredi 25 janvier 2012

**le Préfet signe deux conventions cadres destinées
à favoriser l'aide aux entreprises le
Jeudi 26 janvier 2012 à 17h30
à la Maison des entreprises à Aix les Milles**

Hugues PARANT, Préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, signera deux conventions-cadre destinées à favoriser l'aide aux entreprises :

- avec Maryse JOISSAINS-MASINI, présidente de la Communauté du Pays d'Aix, Député-Maire d'Aix-en-Provence et M. FARINE, président de Pays d'Aix Développement, relative au Dispositif d'Amorçage Provençal (DAP) dans le but d'apporter un soutien aux entreprises pour un projet de création,
- avec Jean-Pierre DELESSE pour l'entreprise LFOUNDRY, Henri THOMAS pour l'entreprise RIO TINTO, Alfredo VADILLO pour l'entreprise ATMEL et Jean-Pierre GOSS pour l'entreprise BONNA SABLA, relative au Dispositif de Revitalisation Mutualisé (DRM) permettant la revitalisation de bassin d'emploi touché par des licenciements,

le jeudi 26 janvier 2012 à 17 h 30
Maison des Entreprises, 45 rue Frédéric Joliot à Aix Les Milles

Merci de signaler **obligatoirement** votre présence, par mél.

CONTACT PRESSE

Presses Préfecture ☎ 04 84 35 41 33
✉ communication@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône – Bd Paul Peytral – 13282 Marseille cedex 20
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

INVITATION PRESSE

I / Dispositifs d'aide aux entreprises de l'arrondissement d'Aix en Provence

Le service public de l'emploi de l'arrondissement d'Aix-en-Provence avait prévu fin 2010 de simplifier l'attribution des aides financières aux entreprises par la mutualisation des fonds de revitalisation et du dispositif d'amorçage provençal (DAP), d'autant que ce dernier n'avait plus de source de financement avec l'arrêt du Fonds d'industrialisation du bassin minier (FIBM) en décembre 2010.

Le DAP démarré en 2004 ayant fait la preuve de son efficacité en favorisant l'émergence de projets technologiques et innovants sur le bassin minier de Provence (38 entreprises et 169 emplois créés), il est apparu opportun de le pérenniser. Des sources de financements ont donc été cherchées et trouvées : les communautés d'agglomération (CPA, voire Agglopolé-Provence), banques (Crédit agricole, Caisse d'épargne, Lyonnaise de banque) et les fonds de revitalisation.

Concernant les fonds de revitalisation, quatre entreprises soumises à un plan de sauvegarde de l'emploi dans l'arrondissement ont accepté la mutualisation des fonds qu'elles doivent mettre en place pour restructurer le bassin. Elles ont aussi donné leur accord pour qu'une partie des fonds abonde le DAP.

Il est prévu un comité d'engagement commun pour le DAP et le dispositif de revitalisation mutualisé (DRM), présidé par le sous-préfet et préparé par Pays d'Aix Développement et l'opérateur du DRM à désigner (cf. en annexe les modalités de fonctionnement de ces deux dispositifs).

Les deux conventions concernant ces dispositifs complémentaires seront signées par les différents protagonistes à la Maison des entreprises de la zone d'activités des Milles à Aix-en-Provence le 26 janvier prochain.

Dispositif d'amorçage provençal DAP

Le dispositif d'amorçage a pour objectif de soutenir l'évolution des dossiers économiques de la phase projet à la phase création d'entreprise.

Les projets doivent être susceptibles de déboucher sur une création d'entreprise à caractère technologique ou innovant et s'implanter dans le périmètre du bassin minier de Provence ou de la Communauté du Pays d'Aix et de toute autre communauté d'agglomération voisine adhérant à ce dispositif

Le dispositif d'amorçage intervient sous forme d'avance remboursable versée au porteur de projet par Pays d'Aix Développement dans la limite de 40 000 € par projet.

Ces avances remboursables sont destinées à financer des acquisitions de matériels, des études techniques, commerciales ou juridiques réalisées par des prestataires extérieurs, des achats de documentation, des dépenses de protection de l'innovation et toutes autres dépenses validées par le comité d'engagement à l'exception des charges internes.

Le comité de sélection examine et instruit les projets sollicitant l'aide du DAP.

Il est composé d'ARCSIS (Association pour la Recherche sur les Composants et les Systèmes Intégrés Sécurisés) des banques partenaires, de la CCIMP, du Centre Microélectronique de Provence, de la Communauté du Pays d'Aix, de la DIRECCTE, de la Mission FIBM, d'OSEO, de Pays d'Aix Développement et Provence Promotion.

Le comité d'engagement, commun à celui du dispositif de revitalisation mutualisé (DRM), décide de l'attribution des aides. Il est présidé par le sous-préfet d'Aix-en-Provence et composé des représentants de la mission FIBM, la DIRECCTE, la Communauté du Pays d'Aix et de Pays d'Aix Développement.

Enfin, un Comité de Pilotage encadre le dispositif et en évalue l'efficacité. Il sera jumelé avec celui du DRM.

Dispositif de revitalisation mutualisé DRM

Des entreprises volontaires s'engagent à conduire des opérations contribuant à la revitalisation du bassin d'emploi touché par des licenciements et à mobiliser les moyens nécessaires pour contribuer à la création d'activités et au développement des emplois. Il s'agit d'accroître l'effet levier sur le territoire.

L'objectif de résultat consiste dans la création d'emplois pérennes en équivalent temps plein et sous contrat à durée indéterminée.

Quatre axes prioritaires ont été définis :

- L'accompagnement financier, sous forme de prêts, des entreprises éligibles au fonds d'amorçage
- L'accompagnement financier, sous forme de prêts, des entreprises de type « gazelle ».
- L'accompagnement financier, sous forme de prêts, du second cycle de croissance des entreprises industrielles de 3 à 5 ans d'existence.
- Le soutien des actions dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) comme des formations spécifiques pour des entreprises prêtes à recruter.

Le fonds alimenté par la contribution de chaque entreprise sera déterminé par des conventions bilatérales entre l'Etat et chaque entreprise, et géré par la Caisse des dépôts et consignations. L'aide financière est versée sous forme de prêt ou de subvention. Elle est allouée en fonction du nombre d'emplois créés à 3 ans de manière à soutenir des projets de création ou de développement d'activités, sous réserve qu'il s'agisse de création nette d'emplois : ceci afin d'éviter le déménagement du territoire.

La décision d'attribution des aides reviendra à un comité d'engagement commun au DRM et au dispositif d'amorçage provençal (DAP), afin de ne pas alourdir les démarches effectuées par les entreprises. Ce comité, présidé par le sous-préfet d'Aix-en-Provence, comprend les services de l'Etat (DIRECCTE et DRGFIP), les représentants des entreprises, de la banque qui porte le prêt, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque de France, le cabinet tiers, le directeur de Pays d'Aix développement.

En outre, un comité de pilotage se réunira une fois par an pour faire le bilan du dispositif. Il est composé des membres du comité d'engagement et d'un représentant du Conseil régional, du Conseil général, de la CPA, des organisations syndicales représentatives, de la CCI et de la Chambre de métiers.

II / Descriptif des entreprises du Fonds mutualisé

- LFOUNDRY ROUSSET SAS

Raison sociale : LFOUNDRY ROUSSET SAS

Siège social : Zone Industrielle, 13790 ROUSSET

Responsable : Jean-Pierre DELESSE

Activité: Spécialisée dans les services de fonderie de silicium, de fourniture de plaquettes au développement sur-mesure de technologies pour une multitude de clients « fabless » (sans usine).

Elle vise à répondre aux besoins d'industriels européens de la sécurité numérique, de l'automobile, de la santé, de l'énergie, de la Défense ou du spatial, désireux de ne pas sous-traiter en Asie la fabrication de circuits à haute valeur ajoutée

La société LFoundry a inauguré le 14 octobre 2010 son unité de fabrication de Rousset, reprise en juin 2010 au groupe américain de semi-conducteurs Atmel.

Nombre de salariés : 730

- ENTREPRISE ATMEL

Raison sociale : ATMEL ROUSSET

Siège social : Avenue Olivier Perroy, ZI, 13790 ROUSSET

Responsable : Alfredo VADILLO

Activité : fabricant mondial de composants à semi-conducteur

Implantations : 3 usines en France

Le site de Rousset est issu du rachat de la société European Silicon Structures (ES2) en 1995. Il est spécialisé dans la fabrication de tubes électroniques et semi-conducteurs.

Cette unité de fabrication est technologiquement la plus avancée du groupe et est la figure de proue de la recherche pour le groupe. Il est engagé dans de nombreux projets collaboratifs de développement technologique soutenus par le ministère de l'industrie dans le cadre de MEDEA+ et dans un programme de R&D sur les mémoires non volatiles, baptisé Erevna et initialisé en 2003.

Nombre de salariés : 359

- ENTREPRISE RIO TINTO ALCAN

Raison sociale : RIO TINTO ALCAN

Siège social : 725, Rue Aristide Berges, 38340 VOREPPE

Responsable : Henry THOMAS

Etablissement : Gardanne

Activité : Fonderie, métallurgie de l'aluminium

Rio Tinto a acquis en 2007 le canadien Alcan, qui avait lui-même acheté le français Pechiney en 2003. Rio Tinto Alcan est la branche aluminium du géant minier anglo-australien Rio Tinto.

Implantations : 11 usines en France

Le site de Gardanne est spécialisé dans la production d'alumines de spécialité, des alumines qui à la différence de celles utilisées dans la métallurgie (90% du marché), trouvent une application dans différents produits de la vie quotidienne (lessives, dentifrice, plaques vitrocéramiques, écrans plasma, briques réfractaires...).

Nombre de salariés : 465

- ENTREPRISE BONNA SABLA

Raison sociale : BONNA SABLA

Siège social : 31, place Ronde, 92800 PUTEAUX

Responsable : Jean-Pierre GOSS

Etablissement: Lamanon

Activité : Fabrication d'éléments en béton pour la construction

L'entreprise Bonna Sabla intervient dans les domaines de l'assainissement, du génie civil, de l'aménagement urbain, du funéraire et du gros œuvre bâtiment.

L'entreprise Bonna Sabla appartient au groupe européen Consolis, qui a racheté Bonna Sabla à Vivendi il y a quelques années.

Implantations : 52 usines en France dont 2 usines dans les Bouches-du-Rhône situées à Rousset et à Lamanon:

Nombre de salariés : 122